

**ÉCHOS DES DEUX RIVES**

**MURDOCHVILLE**

**Hommage à Murdochville**

À l'occasion des Fêtes du 40e anniversaire de la ville de Murdochville, le Musée de la Gaspésie publie l'édition d'été du magazine « Gaspésie », en hommage aux pionniers et pionnières de Murdochville. L'hommage à Murdochville occupe trois textes majeurs : « Alfred Miller, pionnier de Murdochville » par Alfred Miller, découvreur de cuivre. « Murdochville, naissance d'une ville », récit truffé d'anecdotes de Mgr Jean-Charles Allard et autres, relatant les 10 premières années de Murdochville. « Recherche de cuivre à Murdochville » ; géologue à Mines Gaspé, Pierre Bernard situe l'importance de la recherche de cuivre à Murdochville depuis les années 1920 à aujourd'hui.

**PARC DE LA GASPÉSIE**

**Agrandissement du Gîte du Mont-Albert**

Les travaux d'agrandissement du Gîte du Mont-Albert débuteront en septembre, dans le Parc de la Gaspésie. Évalués à 3,6 millions \$, ces travaux permettront de porter de 17 à 40 le nombre de chambres disponibles à cet établissement géré par la Société des établissements de plein air du Québec. Piscine, terrasse et salles de réunion viendront s'ajouter aux infrastructures existantes qui pourront être utilisées 12 mois par année. Ce projet d'agrandissement, dévoilé le 8 février, sera financé par les gouvernements fédéral et provincial, en collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine.

**GASPÉ**

**5000 visiteurs font escale à Gaspé**

Selon les prévisions de la Chambre de commerce de Gaspé, plus de 5000 visiteurs feront escale à Gaspé au cours de la période estivale. Cinq paquebots sont attendus dont le M/V Gruzija, un navire ukrainien affrété par OdessaMerica. Le navire, d'une capacité de 450 passagers, accostera à une quinzaine de reprises, les jeudis, pour une escale d'une journée. Les retombées économiques sont sommairement évaluées à 500 000 \$.

**EST DU QUÉBEC**

**Pour l'achat d'un chien-guide**

Les agents de la conservation de la faune des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine s'associent à nouveau à la Fondation Mira. Une 2e campagne de financement, qui s'échelonne jusqu'en novembre, permettra d'amasser des fonds pour l'achat d'un chien-guide destiné à un non-voyant. Les agents offriront à la population divers articles promotionnels. Plusieurs activités de financement sont également prévues. L'objectif de 10 000 \$ représente le coût d'achat et de dressage d'un chien-guide. L'an dernier, les agents ont amassé 14 000 \$. Depuis, M. Martin Trépanier, de la région de Percé, bénéficie de Vic, un labrador blond. Le surplus de 4000 \$ a été versé au fonds provincial, pour le dressage d'un chiot, répondant au nom de Perdrix. Pour renseignements : MM. Bernard Bérubé et Jerry Ferguson au 722-3830 et 368-3444.

**MATANE**

**Festival country-western-folk**

Le premier Festival country-western-folk de Matane se tiendra les 30, 31 juillet et premier août, au Saloon, soit à l'ancien Camp des bûcheux. Le thème choisi : « Viens-t'en à Matane on est ferré... » Après l'ouverture prévue pour vendredi à 19 h, Andy Murphy de la Caroline du Nord rendra hommage à Wellie Nelson, Hank Williams, Johnny Cash et bien d'autres. Suivra à 21 h une soirée de danse avec deux groupes de musiciens country-western. À 22 h 30, Froggy donnera un spectacle rendant hommage à Paul Brunelle, Georges Hamel, Roger Miron, Marcel Martel, Lévis Bouliane, Wellie Lamothe, etc. À minuit, il y aura éléction de la reine puis Froggy présentera à nouveau un spectacle. Le samedi, de nombreuses activités sont au programme : gala d'amateurs, compétitions amicales forestières (scie à chaîne, sciote et tire de balle de foin), maquillage pour enfants, jeux et spectacles. Le dimanche, il y aura un grand gala folklorique, de l'animation, un souper spaghetti et la soirée de clôture. Les activités permanentes : randonnées en voiture à cheval, stands d'exposition, bazar et animation. Pour informations et inscriptions : 566-6650.

**Découragé, il paye sa contravention**

**Contester, une perte de temps ?**

QUÉBEC — Vaut-il la peine de contester une contravention en plaidant sa cause devant un juge de la cour municipale de Québec ? À tort ou à raison, la plupart des contrevenants préfèrent acquiescer l'amende plutôt que devoir perdre leur temps et risquer d'encourir d'autres frais. Roméo Langlois est retraité. Il décide de contester. LE SOLEIL s'est intéressé à son cas, le suivant dans ses dernières étapes avant le jugement... qu'il a perdu !

textes de **ROBERT FLEURY**  
LE SOLEIL

Roméo Langlois reçoit une contravention pour avoir stationné « en face d'une entrée charretière », rue Marie-Rollet, tout près de la rue Holland, dans la haute-ville de Québec. La police fait remarquer le véhicule mais ne lui en réclame pas les frais. Comme il y a une entrée pour deux véhicules de l'autre côté de la rue et qu'elle est large, indique-t-il au SOLEIL, son véhicule ne peut en aucune façon nuire à leur entrée ou à leur sortie.

L'infraction de 21 \$ remonte au 16 novembre 1992. M. Langlois a laissé sa voiture là pendant quatre jours. Il y stationne toujours, du côté nord, car il n'y a pas de limite de temps. Il demande une enquête. Le 10 février, il reçoit un avis sommaire. La facture est passée à 31 \$. Le 16 mars, M. Langlois reçoit le rapport d'enquête qui le tient responsable et l'enjoint de payer son amende avant le 5 avril. Il conteste. On lui suggère donc d'attendre l'avis de comparution.

Le 21 avril, c'est la sommation. Il doit payer 54,35 \$ ou se présenter en cour le 18 mai. Il appelle le greffier qui lui confirme le tout par écrit. Il doit payer avant le 17 mai sinon enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité le 18.

Le 18 mai, M. Langlois se présente à la cour municipale, à la centrale de police du Parc Victoria, et un préposé lui fait signer une déclaration de non-culpabilité. Ce dernier explique à M. Langlois la nature de la contravention. LE SOLEIL assiste à la rencontre. Le préposé explique que selon l'infraction, il aurait stationné son véhicule du côté opposé à l'entrée charretière, laquelle se situerait de l'autre côté de la rue. Or le règlement municipal prévoit que la rue doit avoir plus de 35 pieds ou 10 mètres pour en permettre le stationnement de l'autre côté.

Qu'à cela ne tienne, le journaliste retourne sur les lieux et mesure la rue avec l'aide de M. Langlois : 36 pieds et deux

pouces. Il témoignera d'ailleurs en ce sens lors de l'audition de M. Langlois, témoin bien malgré lui dans cette affaire.

Le 15 juin, c'est l'audition. M. Langlois est convoqué pour 9 h. Sa cause procède à 9 h 30. Dans la salle d'attente, d'autres automobilistes sont furieux d'avoir dû se déplacer pour rien avec leurs témoins, croyant être entendus par le juge alors qu'ils avaient été convoqués pour enregistrer leur plaidoyer de non-culpabilité tout simplement. « sinon ils vont nous considérer coupables », dit l'un d'eux !

Le policier qui a émis la contravention affirme à la cour que le véhicule de M. Langlois obstruait l'entrée située du même côté, répondant à une plainte de la clinique dentaire dont c'est le stationnement. Il s'avère toutefois incapable de décrire l'entrée ou le stationnement en question et semble le confondre avec l'entrée pour deux véhicules située de l'autre côté de la rue. Il parle d'ailleurs à un certain moment de « côté opposé » mais M. Langlois, qui n'a pas d'avocat, manque sa chance de le contre-interroger.

M. Langlois jure qu'il n'a jamais obstrué l'entrée du même côté, rappelant qu'il avait eu l'aide d'une amie pour se stationner, (mais il n'a pas jugé bon de la faire comparaitre comme témoin car il pensait toujours qu'il s'agissait de l'entrée charretière qui était située de l'autre côté de la rue. Le témoin, une dame Savard, confirmera les dires de M. Langlois lorsque interrogée par LE SOLEIL par la suite. Il rappelle qu'il était là depuis quatre jours et qu'on aurait remarqué son véhicule bien avant s'il avait lui car il s'agit d'un stationnement pour une dizaine de véhicules ainsi que nous avons pu le constater. Il fonde donc sa défense sur la largeur de la rue. Le journaliste-témoin confirme à la Cour que la rue mesure bien 36 pieds et deux pouces. Le juge dit qu'il ira voir sur place avant de livrer son jugement.

Dans son jugement, le juge Jean-Charles Brochu dit comprendre la méprise de M. Langlois concernant son droit de stationner de l'autre côté de



Roméo Langlois, de Québec, a contesté sa contravention pour avoir stationné son véhicule devant l'entrée charretière que l'on voit, de l'autre côté de la rue, mais le juge l'a condamné pour avoir obstrué une entrée située tout juste derrière lui !

l'entrée charretière, ce qui n'est nullement contesté, alors que la plainte et le témoignage du policier veulent qu'il obstruait plu-

tôt l'entrée qui était du même côté. Il l'a donc condamné à payer 116,35 \$.

M. Langlois ne contestera pas le jugement. Il en a assez. Mais il n'a toujours pas l'impression que justice a été rendue.

**Il est difficile d'avoir raison contre la ville**

QUÉBEC — Il est difficile d'avoir raison contre la ville. La raison du plus fort est souvent la meilleure, disait un certain M. Lafontaine.

Jean Lafontaine n'était pas avocat. Mais il en aurait peut-être fallu un à Roméo Langlois pour contester sa contravention quand il s'est présenté à la cour municipale la première fois.

« Le jugement du juge Brochu est inattaquable », commente Me Yvon Chouinard, un avocat de pratique privée familial aux plaidoyers dans les questions relatives au transport que nous avons consulté.

« Le contester en cour supérieure en refaisant la preuve et assisté d'un avocat lui occasionnerait sûrement un déboursé de

500 \$. J'ai vu des cas qui se sont chiffrés jusqu'à 2000 \$ pour avoir raison, c'est coûteux pour une question de principe », commente Me Chouinard. Selon lui, seuls les plus fortunés ou ceux qui peuvent bénéficier de l'aide juridique peuvent ainsi contester.

« Le problème de ces procédures en cour municipale, c'est qu'il faut d'abord aller comparaître pour plaider non coupable et alors on te fixera une date pour un procès, ce qui décourage les gens d'aller contester car ils perdent une demi-journée. Pourtant quand il le font, ils gagnent leur cause à plus de 50 % mais pour des raisons économiques et pratiques, ils préfèrent payer leur contravention même s'ils sont innocents », dit l'avocat de pratique privée.

À la direction du contentieux de la ville de Québec, on admet que toutes ces procédures exercent certaines contraintes sur les citoyens qui décident de contester leurs contraventions mais on doit admettre que, contrairement à la croyance populaire, le délai d'attente pour comparaître n'est jamais très long même s'il oblige les contrevenants à prendre entente avec leur employeur pour être au rendez-vous à la cour à 9 h du matin, et à deux reprises plutôt qu'une, des procédures

qu'il faudrait peut-être revoir dans un plus grand souci d'équité.

« Sur 100 contraventions émises, 70 sont payées immédiatement, 15 à la suite d'un avis sommaire, 10 au moment du bref d'assignation. Moins de 5 % des contrevenants contestent », explique Me Denis Boutin, directeur du contentieux de la ville de Québec.

« Si un citoyen n'acquiesce pas sa contravention, on suit les procédures et un jugement est exécuté contre lui. À défaut de payer, il peut prendre entente avec nous, s'il n'a pas d'emploi par exemple, et faire des travaux compensatoires. Mais s'il ne fait rien, nous lançons un mandat d'amener contre lui », explique Me Boutin. Le mandat d'amener est valide pour tout le Québec.

« À première vue, il ne se passera rien avec cette sorte de mandat mais à la première infraction venue, disons un excès de vitesse qui se produirait un an plus tard, le policier découvrirait lors de sa vérification de routine au CRPQ (centre de renseignement policier du Québec) qu'il existe un mandat d'amener contre le contrevenant. Il sera alors conduit au poste et ne sera pas relâché tant qu'il n'aura pas acquiescé son amende. C'est radical ! Les contrevenants paient sur le champ à 99,9 % », explique Me Boutin.

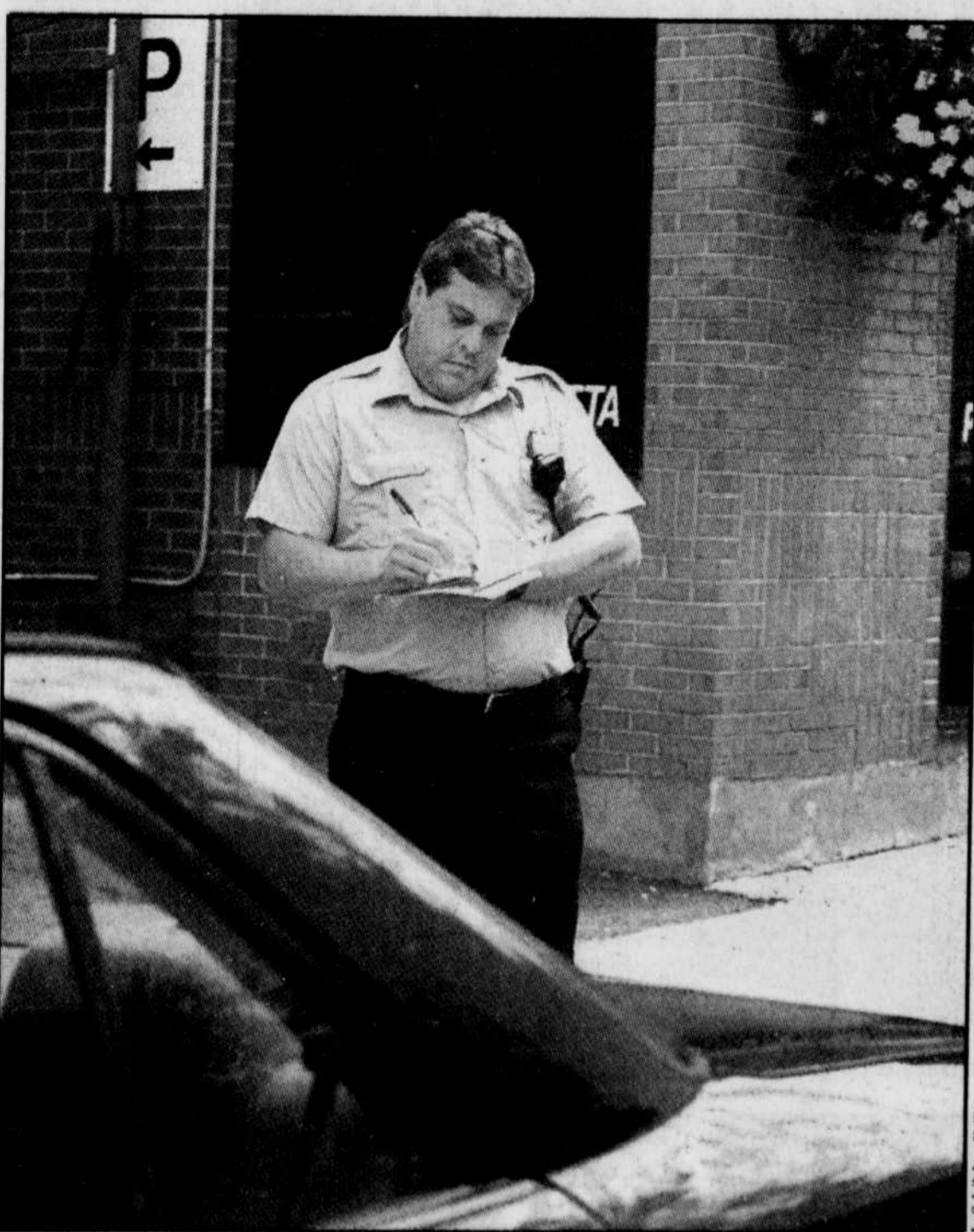
**Hausse des revenus de 73 % en 3 ans grâce aux contraventions**

QUÉBEC — Si les taxes municipales ont moins augmenté que le rythme de l'inflation depuis 1989 à la ville de Québec, on ne peut en dire autant des contraventions qui ont fait augmenter les revenus de la cour municipale de 73 % en 1992.

En effet, les revenus de la cour municipale se sont chiffrés en 1992 à 9 153 714,71 \$ comparativement à 5 291 363,59 \$ en 1989, alors qu'en 1990, les revenus augmentaient de 15%. C'est à partir de 1991 qu'ils ont fait un bond, passant de 6,1 millions \$ en 1990 à 8,4 millions \$.

Au seul chapitre des contraventions pour stationnement, le nombre de billets émis a augmenté de 21 % en moyenne au cours des trois premières années de l'administration L'Allier comparativement aux trois dernières années de l'administration du Progrès civique alors que les contraventions au code de la route ont comparativement diminué de 23 % durant la même période.

La ville de Québec a ainsi émis 190 549 billets de contravention pour stationnement non autorisé comparativement à 22 093 billets d'assignation et plaintes au code de la sécurité routière ou sur les règlements municipaux.



Les agents de stationnement ne chôment pas. La ville de Québec a ainsi émis 190 549 billets de contravention pour stationnement non autorisé au cours des trois dernières années.

# À la découverte des attraits de la Gaspésie avec des «guides» français

**GASPÉ** — Chaque année, une vague de touristes déferle sur le territoire gaspésien. Deux d'entre eux, Claudine Garcia et Maurice Raucy, de Toulouse (France), ont bien voulu nous « guider » pour une visite éclair de Percé, Gaspé et du Parc Forillon.



Claudine Garcia et Maurice Raucy, deux touristes originaires de Toulouse, en France, n'hésiteront pas à recommander la Gaspésie à leurs amis.

par HENRI MICHAUD  
collaboration spéciale

La température ne permettant pas d'aller visiter l'Île Bonaventure, en face de Percé, nos guides se sont rendus au Centre d'interprétation de l'endroit. « Idéalement, il faut visiter les musées et les centres d'interprétation. Ces établissements nous proposent une foule de renseignements sur la vie des gens de la région, sa flore, sa faune ou son histoire, raconte le couple de visiteurs. C'est une des meilleures façons de voyager. Cela nous permet également de mieux comprendre ce qu'il y a à voir. »

Malgré le temps maussade, on a pu visiter le promontoire, près du Rocher Percé, les divers établissements à vocation touristique de l'endroit, et d'emprunter les

sentiers pédestres aménagés à proximité du village.

Le deuxième jour du périple en sol gaspésien était consacré à une visite du Parc Forillon. « Ce qui impressionne, racontent Claudine et Maurice, c'est la beauté du paysage. Nous avons particulièrement apprécié ce « mariage » entre la terre, la mer, les baies et les animaux qui y vivent. Ce qui cho- que, par contre, c'est d'apprendre de quelle façon les habitants ont

été expropriés. Il est regrettable de voir ces maisons fermées. Il aurait été nettement plus intéressant que ces gens conservent leurs terres, ne serait-ce que pour donner un peu de couleur locale. Par contre, le Parc est fort bien entretenu pour les touristes. »

Le troisième jour de leur visite était consacré à Gaspé. C'est d'ailleurs là que LE SOLEIL les a rencontrés. « La cathédrale surprend

par son architecture. À mon avis, son extérieur aurait besoin d'être rafraîchi mais, à l'intérieur, c'est superbe. Une chose m'a toutefois un peu choquée, l'air de conquérant qu'on prête à Jacques Cartier sur le tableau qui s'y trouve. C'est un peu gênant pour nous, indique Claudine Garcia. Son compagnon, Maurice Raucy, suggère fortement de prendre le temps nécessaire pour visiter le Musée de la Gaspésie. « À mon avis, l'établissement illustre bien la culture et l'histoire de la Gaspésie. Son exposition permanente est très vivante et je ne m'y suis pas ennuyé. Les autres expositions thématiques sont diversifiées et tout aussi intéressantes. J'ai bien apprécié ce que j'y ai vu. »

Nos deux guides sont unanimes. « Le Québec en général et la Gaspésie en particulier sont à conseiller. Certes, les paysages et les grands espaces surprennent, principalement dans les régions agricoles. Le relief gaspésien, lui, est grandiose. Mais, ce qui nous a le plus impressionné, c'est l'accueil des Québécois, leur spontanéité, leur chaleur. Ils n'hésitent pas à prendre le temps nécessaire pour nous donner des explications et cela, nous l'avons fortement apprécié. »



Louis-Guy LEMIEUX

## La blancheur du béluga

**P**lus blanc que ça, tu meurs... Qui dira la beauté fulgurante de ce fleuve Saint-Laurent ? Une beauté à la fois sauvage et domestiquée, maritime et montagnaise, vue du large.

Je pensais connaître le fleuve. Je ne connaissais que les villes et villages de la vallée du Saint-Laurent. C'est au beau milieu, en bateau, en voilier de préférence, dans le chenal du nord ou dans le chenal du sud, qu'il livre quelques-uns de ses secrets, le grand fleuve.

De retour d'une croisière en voilier entre Berthier-sur-Mer et Rivière-du-Loup, je rapporte, gravée, entre autres, l'image impressionnante de la baleine blanche qui, dirait-on (c'est malheureusement une illusion), se rapproche de plus en plus, et en plus grand nombre, de nos parages.

De la marina de l'île aux Coudres, on les voyait passer, les bélugas, pas loin au large, en solitaire ou en groupes. Entre Cap-à-l'Aigle et Rivière-du-Loup, ils nous accompagnaient comme des compagnons familiers.

Les bélugas ne sont pas joueurs comme les marsouins ou les dauphins. N'importe. À certains moments, on avait l'impression qu'ils avaient adopté notre vitesse de croisière et qu'ils imitaient le mouvement gracieux du voilier.

Ceux qui étaient sur le fleuve l'autre semaine se souviendront d'un temps exceptionnel. Trop beau pour être vrai. Ces jours-là, le Saint-Laurent fait oublier la pollution bien réelle qui le ronge sous la surface et sur les côtes. Il devient une mer intérieure idyllique capable de faire pleurer de bonheur un marin. Surtout qu'en quelques heures, il peut se transformer en assasin multiple capable d'engloutir toute une flotte anglaise ou un « Empress of Ireland ».

### Du surf en voilier

Entre les marinas de l'île aux Coudres et de Cap-à-l'Aigle, mardi en 13, ce fut le bonheur total. Des courants favorables et un bon vent sud-ouest nous ont permis de déployer toute la voilure. Le voilier « Cognac » des frères Delagrave, basé à Berthier (un Mirage 26), est un bon bateau. Nous volions sur les vagues. Avec le soleil qui plombait, la mer, même agitée, était aveuglante de lumière. On aurait dit de l'argent en fusion. Il fallait se protéger les yeux.

C'est là que j'ai vu la blancheur inoubliable du béluga du Saint-Laurent. À cette température et avec ce soleil, la mer est bleu ciel-bleu-vert. La vraie couleur turquoise. Quand le béluga sort de l'eau la plus grande partie de son corps pour mieux replonger, il entre en pleine lumière. En pleine splendeur. Vue à quelques dizaines de pieds, la scène est fabuleuse. Magique. Se peut-il que le blanc soit si blanc ?...

### Les derniers cétacés

Tant de baleines blanches en si peu de temps dans le même secteur est d'autant plus exceptionnel que le beau cétacé est menacé de disparition dans nos eaux.

Selon la Société linnéenne du Québec, la population des bélugas du Saint-Laurent est passée, en 100 ans, de 5000 individus à environ 500. Un désastre.

Les spécialistes de Pêches et Océans Canada ont avancé le chiffre de 491 survivants en 1988. Ils soulignent une légère augmentation du troupeau en 1990 mais parlent de « phénomène inquiétant ». Les chiffres pour 1992 n'ont pas encore été rendus publics.

Si le béluga en particulier et les mammifères marins en général vous fascinent, je vous suggère de visiter le centre d'interprétation de Tadoussac. Ceux qui l'ont visité me disent que les gens du Groupe de recherche et d'éducation sur le milieu marin (GREMM) ont recréé le fleuve comme si on y était plongé. Le visiteur devient lui-même une baleine.

Depuis 1984, le sport de la voile a pris un essor remarquable dans la grande région de Québec. Les marinas ont poussé comme des champignons. Berthier, l'île aux Coudres, Cap-à-l'Aigle, Rivière-du-Loup, Tadoussac : c'est la route des voiliers locaux. Celle de Cap-à-l'Aigle possède un charme particulier.

Grâce au partenariat du club de yacht de Québec, le club de Charlevoix a pu éviter la faillite, en 1985, et, depuis, Cap-à-l'Aigle est devenu une destination privilégiée des plaisanciers. Le site est bucolique, le plan d'eau en face favorable aux vrais sportifs et l'endroit bien tenu.

Et Bruno et Manon McNicoll viendront vous chercher en auto à la marina pour vous conduire à leur restaurant-auberge, « Petite Plaisance », une grande maison typique restaurée avec goût où l'on mange remarquablement bien.

# SOYEZ CHIC, MÊME SOUS VOS VÊTEMENTS! 30 % à 50 % de rabais! Solde dément de sous-vêtements pour homme, à la Baie

**McGREGOR**

**30 % DE RABAIS**

Toutes les chaussettes de ville McGregor unicolores. Modèles mi-chaussette, chaussette et mi-bas. Pointures courantes et grand format. Ord. 2,99 \$ à 9 \$.

**Solde** 2,09 \$ à 6,30 \$ la paire. Accessoires pour homme rayons 360 et 657.

**HARVEY WOODS**

**30 % DE RABAIS**

Toutes les chaussettes chic ou tout-aller, unies ou fantaisie. Pointure unique. Ord. 4,50 \$ à 10 \$.

**Solde** 3,15 \$ à 7 \$ la paire. Accessoires pour homme, rayon 360.

**STANFIELD'S**

**30 % DE RABAIS** Caleçons de coupe courante, faits de pur coton ou d'un mélange de coton et polyester. P.M.G.TG. Ord. 6 \$ à 6,25 \$.

**Solde** 4,20 \$ à 4,37 \$ ch. Sous-vêtements pour homme, rayon 360.

**30 % DE RABAIS** Tee-shirts à encolure ronde. Pur coton ou mélange de coton et polyester. P.M.G.TG. Ord. 8 \$ à 8,75 \$.

**Solde** 5,00 \$ à 6,12 \$ ch.

**30 % DE RABAIS** Caleçons aux hanches faits de coton et de polyester. P.M.G. Aussi offerts : caleçons boxer en tricot. P.M.G.TG. Ord. 5,95 \$ à 9,50 \$.

**Solde** 4,16 \$ à 6,65 \$ ch.

**HARVEY WOODS**

**30 % DE RABAIS** Caleçons de coton ou de coton et polyester. Coupe courante. P.M.G.TG. Ord. 5,50 \$ à 15,99 \$.

**Solde** 3,85 \$ à 11,19 \$ le paquet.

**30 % DE RABAIS** Ras-de-cou pur coton ou faits de coton et polyester. Blanc. P.M.G.TG. Ord. 7,25 \$ à 15,99 \$.

**Solde** 5,07 \$ à 11,19 \$ le paquet.

**30 % DE RABAIS** Camisoles en coton et polyester ou uniquement en coton. Blanc. P.M.G.TG. Ord. 5,50 \$ à 5,75 \$.

**Solde** 3,85 \$ à 4,02 \$ ch.

**HUNT CLUB**

**30 % DE RABAIS** À la Baie seulement! Caleçons boxer de coupe ordinaire ou ajustée, confectionnés au pays. P.M.G.TG. Ord. 7,50 \$ et 8,50 \$.

**Solde** 5,25 \$ et 5,95 \$ ch.

**30 % DE RABAIS** Exclusif! Tous soldés! Mi-bas, chaussettes et mi-chaussettes de ville. Pointure unique. Ord. 4 \$ à 14,99 \$.

**Solde** 2,80 \$ à 10,49 \$ la paire.

**VARIÉTÉ DE CHAUSSETTES DE RENOM À 50 % DE RABAIS**

Le choix varie selon le magasin. Ord. 4 \$ à 20 \$.

**Solde** 1,99 \$ à 9,99 \$ la paire. Accessoires pour homme, rayon 360.

Du lundi 26 juillet au dimanche 15 août.

**SUPERSTAR**

**30 % DE RABAIS** Toutes les chaussettes de sport dont les socquettes, les chaussettes marin, tube ou autres. Pointure unique. Ord. 4,50 \$ à 6,50 \$.

**Solde** 3,15 \$ à 4,55 \$ la paire.

**GRENADIER**

**30 % DE RABAIS** À la Baie seulement! Paquets de 2 paires de chaussettes chic de fantaisie. Pointure unique. Ord. 8,99 \$.

**Solde** 6,29 \$ le paquet.

## ■ Opposition au développement résidentiel au lac St-Augustin

SAINT-AUGUSTIN — Il faut mettre un terme à tout développement autour du lac Saint-Augustin. C'est la position sans compromis qu'adopte l'association de protection de l'environnement du lac, qui invite les citoyens à aller signer mercredi un registre soulignant leur opposition au changement de zonage du verger Bernatchez. Pour Mario Côté, porte-parole de ce groupe, « la capacité du lac d'accueillir des résidences est dépassée depuis longtemps ». À l'origine, rappelle-t-il, le plan déposé par la municipalité parlait de plus de 500 résidences, sur tout le pourtour du lac. L'opposition des résidents a entraîné la tenue de consultations publiques, puis la création d'un comité d'aménagement, qui a accouché de la proposition suivante : la ville se porterait acquéreur de tous les terrains boisés entourant le lac. Pour acquérir ces terrains et les protéger, il faudrait toutefois de l'argent, et cet argent, il viendrait de la construction de résidences dans le verger Bernatchez. Seuls les citoyens du secteur des Bocages — à proximité du verger — et du pourtour du lac seront autorisés à aller signer le registre.

RÉSULTATS		GAGNANTS		LOTS	
6/6	2	2	757	187,40 \$	
5/6+	12	12	78	250,80 \$	
5/6	994			755,70 \$	
4/6	21 586			66,70 \$	
3/6	389 735			10,00 \$	
Ventes totales:		22 572 031,00 \$			
Prochain gros lot (approx.):		2 200 000,00 \$			
Prochain tirage:		93-07-28			

Extra.		NUMÉROS		LOTS	
906492	1 000 000 \$	06492	1 000 \$	6492	250 \$
492	50 \$	92	10 \$	2	2 \$
Tirage du 93-07-24		Tirage du 93-07-24		Tirage du 93-07-24	

Ranco		NUMÉROS		LOTS	
2	6	11	16	17	
19	20	23	25	27	
28	29	34	44	47	
55	59	61	62	68	
Tirage du 93-07-25		Tirage du 93-07-25		Tirage du 93-07-25	

T.V.A. le réseau des tirages de Loto-Québec  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



**LA BAIE**

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX